



A FIERA DI U CASGIU

4 ET 5 MAI 2019

Vingt-quatrième édition



DEMANDE D'INSCRIPTION
à retourner par courrier
complétée, signée, accompagnée
des documents demandés
et du chèque de réservation
à l'ordre de A FIERA DI U CASGIU

avant le 30 mars 2019

COORDONNÉES

Nom, Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal

Ville :

Téléphone :

Email :

ACTIVITÉ ET PRODUITS

- Corps de métier :

- N° de SIREN/SIRET :

Très important : joindre une copie de votre extrait d'inscription au répertoire des métiers.

- N° MSA :

Exploitant agricole

Artisan

Auto-entrepreneur

Groupement professionnel

Syndicat professionnel

Autre (précisez)

Exercez-vous votre activité en tant que :

Producteur

Autre (précisez)

| Produits mis en vente sur le champ de foire | Signe de qualité | Avec matière première locale | Avec matière première extérieure | Lieu de Fabrication |
|---|------------------|------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

A FIERA DI U CASGIU Le Château – 20231 VENACO

Site internet : www.fromages-corse.org – E.mail : fiera-di-u-casgiu@orange.fr

Permanence téléphonique les lundis et jeudis de 14h à 19h au 04 95 47 15 19



**A FIERA DI U CASGIU
4 ET 5 MAI 2019
DEMANDE D'INSCRIPTION
à retourner par courrier
complétée, signée, accompagnée
des documents demandés
et du chèque de réservation
à l'ordre de A FIERA DI U CASGIU**



avant le 30 mars 2019

RÉSERVATION

Les emplacements sous le grand chapiteau sont limités à 3 mètres linéaires par exposant, ils restent en premier lieu réservés aux bergers producteurs de fromages fermiers.

Grand chapiteau

| | |
|---|-------|
| Prix du stand standard (2mx2m) | 125 € |
| Prix du stand de 3 mètres linéaires (3mx2m) | 185 € |

Petit chapiteau et extérieurs

| | |
|--------------------------------|-------|
| Prix du stand standard (2mx2m) | 125 € |
| Mètre linéaire supplémentaire | 60 € |

**Votre chèque de réservation libellé à l'ordre de A Fiera di u Casgiu est obligatoire, il ne sera encaissé qu'après la manifestation.
En cas de désistement à 10 jours de la manifestation, A Fiera di u Casgiu retiendra la totalité du règlement.**

RAPPELS IMPORTANTS

- * Les chapiteaux sont sous surveillance dès le vendredi soir, toute la nuit du vendredi et toute la nuit du samedi
- * L'accueil sur le champ de foire est possible dès le vendredi après-midi à partir de 15 heures
- * Ceux pour qui l'installation n'est pas possible le vendredi pourront accéder au champ de foire le samedi matin de 7 heures à 9 heures, heure limite après laquelle l'accès au champ de foire avec un véhicule est totalement exclu pour raison de sécurité.
- * Véhicules interdits sur le champ de foire sur toute la durée de la manifestation et jusqu'au dimanche soir
- * Alimentation électrique disponible mais matériel de branchement (rallonges, prises multiples) non fourni
- * Matériel d'exposition (tables, chaises, tréteaux) non fourni

Date limite de réception des demandes d'inscription le 30 mars 2019

Une commission de sélection "Fiera di u Casgiu" validera votre inscription dans la limite des places disponibles et sur examen de votre dossier qui doit être complet, dûment renseigné, daté, signé, accompagné de tous les documents demandés et du chèque de réservation.

Je soussigné(e) Nom, Prénom, Raison sociale :

.....
.....
m'engage en qualité d'exposant sur l'exactitude des informations données.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et à en respecter les règles. J'atteste notamment être un producteur et non un revendeur, exercer mon activité en Corse de manière continue, réaliser moi-même les opérations essentielles de fabrication. J'atteste également que les matières utilisées dans ma production sont issues de l'île pour toutes celles qui peuvent y être produites.

Date :

Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »

A FIERA DI U CASGIU Le Château – 20231 VENACO

Site internet : www.fromages-corse.org – E.mail : fiera-di-u-casgiu@orange.fr

Permanence téléphonique les lundis et jeudis de 14h à 19h au 04 95 47 15 19



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
POUR LES PRÉPARATIONS
INCLUANT L'INGRÉDIENT FROMAGE OU BROCCIU**

Je soussigné(e) Nom, Prénom, Raison sociale :

.....
.....

Atteste que mes préparations incluant l'ingrédient brocciu ou fromage sont conformes à l'article 6 du règlement intérieur de A Fiera di u Casgiu qui stipule que "Les produits de boulangerie et de pâtisserie incluant l'ingrédient fromage ou brocciu **doivent être fabriqués exclusivement à partir de fromage ou de brocciu fermier** et doivent respecter les proportions de matières premières exigées".

Mes produits incluant l'ingrédient fromage sont les suivants :

.....
.....
.....
.....

Mes produits incluant l'ingrédient brocciu sont les suivants :

.....
.....
.....
.....

Noms et adresse de mes fournisseurs de fromage :

.....
.....
.....
.....

Noms et adresse de mes fournisseurs de brocciu :

.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature obligatoire



A FIERA DI U CASGIU

Règlement intérieur fixant les conditions d'admission
et de participation des exposants



**Prendre connaissance
de ce document et le conserver.
Ne pas le renvoyer avec votre dossier**

Mise à jour édition des 4 et 5 mai 2019 - page 1

Règlement intérieur

- 1) L'association **A Fiera di u Casgiu** est adhérente à la **FFRAAC, Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse** et participe avec elle à la valorisation et au développement des territoires, des produits et des savoir-faire qui y sont attachés. À ce titre, elle s'engage à respecter la **charte de la Fédération**.
- 2) Une commission de sélection des exposants est constituée en interne, elle examine les demandes de réservation et décide de l'inscription des exposants.
- 3) Lors de la manifestation, une commission de contrôle FFRAAC vérifie l'application de la charte par les organisateurs et l'application du règlement intérieur par les exposants.
- 4) Le présent règlement intérieur fixant les conditions d'admission et de participation des exposants est conforme aux dispositions définies par la FFRAAC.
- 5) La Foire est une manifestation de promotion des produits artisanaux locaux et identitaires mais **elle ne peut servir à justifier une majoration de prix par rapport à ceux qui sont pratiqués dans les différents commerces et points de vente de la microrégion, notamment pour ce qui concerne les productions agroalimentaires et fromagères.**

Articles généraux :

Article 1 : L'accès au champ de foire est réservé aux exposants **inscrits à un registre professionnel : Registre agricole, Chambre des métiers, Registre du commerce, Mutualité sociale agricole ou Maison des artistes**. Ils doivent satisfaire aux lois et règlements qui régissent leur profession.

Article 2 : Les exposants sont des producteurs ou des **artisans qui produisent et exercent leur activité en Corse toute l'année**.

Article 3 : Le Comité d'organisation et son Bureau sont déchargés de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages qui pourraient survenir sur le champ de foire.

Les exposants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage occasionné par leur présence sur le champ de foire.

Exposants Bergers Producteurs de fromagers fermiers

Article 4 : Sont admis sur le champ de foire les seuls producteurs dont les fromages sont fabriqués en Corse et **exclusivement à partir de laits de brebis ou de chèvre issus de leur propre troupeau**, troupeau conduit selon un mode d'élevage extensif. Cette exigence définit l'appellation "**fromage fermier**".

Article 5 : Les locaux de fabrication, les laits utilisés et les fromages exposés doivent être conformes à la législation en vigueur.

A FIERA DI U CASGIU



Règlement intérieur fixant les conditions d'admission
et de participation des exposants



**Prendre connaissance
de ce document et le conserver.
Ne pas le renvoyer avec votre dossier**

Mise à jour édition des 4 et 5 mai 2019 page 2

Exposants Agro-alimentaires

Article 6 : Les produits de boulangerie et de pâtisserie incluant l'ingrédient fromage ou brocciu doivent être fabriqués **exclusivement à partir de fromage et de brocciu fermier** et doivent respecter les proportions de matières premières exigées.

Exposants Artisans et Artisans d'Art

Article 7 : Les activités de transformation ou de façonnage doivent être réalisées à partir de matières premières locales lorsqu'elles existent.

Les activités de simple assemblage ainsi que la vente de produits standardisés sont totalement exclues du champ d'activités de la foire.

Autres Exposants

Article 8 : Les manifestations culturelles de création insulaire et la distribution de productions culturelles corses peuvent être admises sur le champ de foire.

Article 9 : Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter, à titre d'invités, les revendeurs de matériel agricole, promoteurs d'énergie nouvelle, innovations techniques diverses et toute autre activité plus largement liée au milieu rural et au développement durable.

Article 10 : **Peut être également autorisée, exceptionnellement,** et dans la limite des places disponibles sur le champ de foire, la présence d'artisans des pays de la Méditerranée, dans les seuls cas où ils exercent, selon les usages locaux de leur région d'origine, **un artisanat non représenté par des artisans corses et relatif à l'élevage caprin ou ovin.**

Article 11 : Les activités de service (institutions, groupements, associations et organismes) **liées directement au monde rural** peuvent être admises sur le champ de foire.

RAPPELS IMPORTANTS

- * Les chapiteaux sont sous surveillance dès le vendredi soir, toute la nuit du vendredi et toute la nuit du samedi
- * L'accueil sur le champ de foire est possible dès le vendredi après-midi à partir de 15 heures
- * Ceux pour qui l'installation n'est pas possible le vendredi pourront accéder au champ de foire le samedi matin de 7 heures à 9 heures, heure limite après laquelle l'accès au champ de foire avec un véhicule est totalement exclu pour raison de sécurité.
- * Véhicules interdits sur le champ de foire sur toute la durée de la manifestation et jusqu'au dimanche soir
- * Alimentation électrique disponible mais matériel de branchement (rallonges, prises multiples) non fourni
- * Matériel d'exposition (tables, chaises, tréteaux) non fourni

Date limite de réception des demandes d'inscription le 30 mars 2019

A FIERA DI U CASGIU Le Château – 20231 VENACO

Site internet : www.fromages-corse.org – E.mail : fiera-di-u-casgiu@orange.fr

Permanence téléphonique les lundis et jeudis de 14h à 19h au 04 95 47 15 19